

ELECTRICIEN

La formation professionnelle permet l'exécution d'activités variées sous la responsabilité d'un personnel de qualification supérieure. Dans ses réalisations, il maîtrise les aspects normatifs, réglementaires propres aux installations électriques, de sécurité des personnes et des biens, il appréhende les aspects relationnels, de l'efficacité énergétique, de la protection de l'environnement et du développement durable.

LE TITULAIRE DU CAP ELEC EST CAPABLE DE :

- réaliser des installations électriques dans le respect des règles de l'art,
- contribuer à la performance énergétique des bâtiments et des installations,
- s'adapter à l'évolution des techniques, des méthodes et des matériels,
- participer à l'analyse des risques professionnels, de mettre en œuvre, de respecter les exigences de santé et de sécurité au travail,
- respecter les réglementations environnementales,
- respecter la démarche qualité de l'entreprise,
- communiquer avec son environnement professionnel (hiérarchie, équipe, ...)
- communiquer avec le client sur le fonctionnement de son installation,
- appréhender l'entreprise et son environnement.

Recrutement : capacité d'accueil de 12 élèves

Le recrutement s'effectue prioritairement sur l'académie après :

- Une 3ème collège.
- Une 3ème insertion ou SEGPA.

Organisation de la formation

La formation comporte 33 heures d'enseignement par élève et par semaine :

19 heures d'enseignement professionnel

14 heures d'enseignement général

- L'examen se déroule en Contrôle en Cours de Formation (CCF) pour l'ensemble des épreuves.
- Formation en milieu professionnel d'une durée totale de 14 semaines réparties sur les 2 années de formation.

Le diplôme de fin d'études ne pourra être validé qu'à l'issue de cette formation en entreprise.

Activités et Tâches réalisées

• Préparation

- Prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser dans leur environnement
- Vérifier et compléter si besoin la liste des matériels électriques, équipements et outillages nécessaires aux opérations

• Réalisation

- Organiser le poste de travail
- Implanter, poser, installer les matériels électriques
- Câbler, raccorder les matériels électriques
- Mener son activité de manière éco-responsable



• Mise en service

- Réaliser les vérifications, les réglages, les essais fonctionnels nécessaires à la mise en service de l'installation
- Participer aux opérations nécessaires aux levées de réserves de l'installation

• Maintenance

- Réaliser une opération de maintenance préventive

• Communication

- Echanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire du CAP électricien est amené à travailler dans toute structure qui se caractérise notamment par :

- | | | |
|--|--|---|
| - sa taille : | - ses domaines d'intervention : | - la nature des travaux : |
| <ul style="list-style-type: none">• entreprises artisanales,• petites et moyennes entreprises,• petites et moyennes industries,• grandes entreprises. | <ul style="list-style-type: none">• production et transport de l'énergie électrique,• bâtiment (résidentiel, tertiaire, industriel),• industrie, agriculture, services,• fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière,• infrastructures. | <ul style="list-style-type: none">• neuf, extension,• rénovation |

Les emplois les plus courants attribués au titulaire du CAP électricien sont :

- électricien,
- installateur électricien,
- installateur domotique,
- câbleur fibre optique, réseau, cuivre,
- monteur électricien,
- tableautier,

Poursuite d'études :

- Baccalauréat professionnel MELEC (Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés).
- Baccalauréat professionnel MEI (Maintenance des Equipements Industriels).
- Brevet professionnel électricien installation et équipements électriques.

**CAP
ELEC**